

Jeunes sportifs : pas de test cardiaque obligatoire

Après plusieurs décès de jeunes sportifs lors d'entraînements ou de compétitions, les autorités belges ont demandé aux experts d'étudier la possibilité d'imposer un dépistage systématique du risque cardiaque de mort subite chez les sportifs âgés entre 14 et 34 ans. La réponse du centre fédéral des soins de santé (KCE) est claire et nette : il ne faut rien imposer. Pour les experts, il n'est tout d'abord pas prouvé que cet examen sauverait des vies. Il n'existe en effet aucun test capable de prédire tous les problèmes cardiaques chez les jeunes sportifs, notamment car plus de 40 affections cardiaques différentes peuvent causer une mort subite. Et même si l'on détecte un risque, il n'est pas sûr que le traitement permette

d'échapper à la mort subite.

Le KCE estime ensuite que le risque de mort subite causée par des problèmes cardiaques est très faible chez les jeunes sportifs. Les experts pointent également le coût élevé d'une obligation généralisée des tests cardiaques. Il s'agirait d'un montant de 100 millions d'euros, qu'il faudrait donc trouver ou enlever aux budgets actuels. ■

Tester le cœur de tous les jeunes sportifs, c'est vain

Suite à plusieurs décès, l'éventualité de dépister tous les jeunes sportifs amateurs a été envisagée. Inefficace, voire dangereux et contre-productif, expliquent les experts du KCE.

Le centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) se prononce contre le dépistage systématique du risque cardiaque de mort subite pour les jeunes sportifs non professionnels de 14 à 34 ans. Suite à plusieurs cas de décès lors d'entraînements et de compétitions, les autorités ont demandé aux experts médicaux si un examen préalable à la participation sportive pourrait sauver des vies.

Pour les experts du KCE, non seulement il n'est pas prouvé que cet examen sauverait la moindre vie, mais il est certain que le dépistage entraînerait de nombreux

examens complémentaires, voire carrément des interventions chirurgicales comportant elles-mêmes de nombreux risques et qui seraient globalement inutiles. Pire : même si l'on détecte un risque, il n'est pas sûr qu'un traitement permette d'échapper à la mort subite.

1 Existe-t-il un examen fiable ?

La raison essentielle de cette recommandation est qu'il n'existe pas d'examen auxquels on pourrait faire appel pour prédire un tel événement, les examens actuels étant trop peu précis. « S'il n'y a pas d'examen efficace, c'est parce que plus de 40 affections cardiaques différentes peuvent être cause de mort subite ; ce sont

des affections rares et leur issue est, en fait, rarement fatale. De plus, elles ne s'accompagnent souvent d'aucun symptôme ; la plupart des personnes qui en sont porteuses mènent une vie tout à fait normale », explique le docteur

Hans Van Brabant, cardiologue-expert pour le KCE et co-auteur du rapport. « Certains experts estiment que de nouveaux critères utilisés pour l'interprétation des électrocardiogrammes de repos pourraient donner cette réponse, mais il n'y a aucune preuve de ce qu'ils avancent. Nulle part dans le monde on a démontré une prédictibilité suffisante d'un examen de ce type. »

2 Pourquoi ne pas effectuer le dépistage quand même ?

Jusqu'à un quart des personnes qui risquent en fait une telle mort subite ne seraient pas détectées par les contrôles actuels. Mais surtout des dizaines de milliers de fausses alertes entraîneraient leur lot d'angoisses et d'examens complémentaires inutiles. Des milliers de jeunes sportifs pourraient recevoir des traitements superflus – comportant eux aussi des risques – ou se voir conseiller d'arrêter momentanément ou définitivement sport. Et cela sans aucune preuve qu'une telle mesure soit efficace pour faire diminuer le nombre de décès. « *Ce qui est sûr, c'est qu'ils ne mourront plus au cours de l'exercice de leur sport, parce qu'il leur sera interdit de le pratiquer ! C'est un tort, car les bienfaits du sport pour la*

santé dépassent de loin ce risque rare », souligne Hans Van Brabandt.

Selon les experts, le risque de mort subite chez les jeunes sportifs est très faible. Alors qu'un million de jeunes sont inscrits dans un club de sport et que beaucoup d'autres encore pratiquent une activité sportive sans encadrement, il y a moins de 10 cas de mort subite par an, dont 3 environ dans le cadre de compétitions. Les autres causes de mort subite comprennent, entre autres, le coup de chaleur et l'emploi de substances stimulantes.

3 Quelles techniques sont employées pour le dépistage ?

Les examens classiques de dépistage cardiaque consistent à interroger la personne sur l'existence d'antécédents personnels ou familiaux de problèmes cardiaques et à pratiquer un examen clinique

(notamment une auscultation du cœur), avec éventuellement un électrocardiogramme

(ECG) au repos. Les chercheurs du KCE font le constat que ces examens ne sont pas suffisamment fiables pour détecter avec certitude une anomalie chez un sujet jeune, ou au contraire pour rassurer. Il n'existe pas non plus, à l'heure actuelle, de données scientifiques fiables démontrant qu'un dépistage systématique permettrait d'éviter des décès prématurés.

Ce constat est confirmé par d'autres études, tant en Belgique qu'à l'étranger. La seule étude italienne qui conclut en faveur d'un dépistage systématique n'est pas suffisamment fiable. « *Il n'y a d'ailleurs pas moins de cas de mort subite chez les jeunes sportifs en Italie, où le dépistage est*

obligatoire, que dans les pays où il ne l'est pas, comme la France ou les USA. »

Etant donné son manque de précision, un dépistage cardiaque systématique déboucherait sur des fausses alertes pour 5 à 30 % de la population dépistée. Plusieurs dizaines de milliers de jeunes qui devront subir des examens complémentaires inutiles. Et comme ces examens ne sont jamais à 100 % exacts, cela mènera au moins quelques centaines, voire quelques milliers d'entre eux à recevoir des traitements superflus tels qu'un cathétérisme cardiaque ou l'implantation d'un défibrillateur, qui comportent eux-mêmes un risque du même ordre de grandeur que celui de la mort subite pendant le sport. Pour ces raisons, les Pays-Bas ont d'ailleurs supprimé l'obligation de dépistage cardiaque chez les sportifs depuis 1984.

D'autre part, un quart de ceux qui sont bel et bien porteurs d'une anomalie cardiaque ne seront pas diagnostiqués et seront, par conséquent, rassurés à tort. Ils risquent alors d'être moins attentifs aux signaux d'alarme et de se mettre en danger, malgré le dépistage.

4 Y a-t-il un traitement adapté ?

Une fois le risque identifié, il n'est pas du tout certain

qu'un traitement puisse prévenir la mort subite. « *A l'heure actuelle, il n'existe encore aucun consensus sur la meilleure manière de traiter un jeune sportif porteur d'une anomalie cardiaque. Il n'est d'ailleurs pas certain non plus qu'un traitement puisse prévenir la survenue d'un accident fatal. On conseille généralement à ces jeunes de stopper le sport, ce qui leur fait perdre non seulement le plaisir et le*

contact social que cela leur apporte, mais aussi les effets bénéfiques reconnus de l'activité physique sur la santé », explique Hans Van Brabandt. Certains d'entre eux recevront un traitement et resteront à vie sous surveillance médicale.

5 Combien cela coûte ?

Cerise sur le gâteau, un dépistage pour tous les jeunes sportifs coûterait jusqu'à 100 millions, qui resteraient à trouver ou à enlever aux budgets actuels... Un sportif qui se soumet à un examen d'aptitude au sport ne reçoit en principe pas de remboursement de l'assurance-maladie, puisqu'il s'agit d'une démarche préventive individuelle. Le médecin peut faire passer cette visite comme une consultation normale, mais c'est une fraude et une charge supplémentaire pour la Sécurité... ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

QUELLE SUITE ?

Des certificats normalisés

« *Il faut éviter de légiférer sous l'émotion ou la pression des réseaux sociaux, glisse Hans Van Brabandt, cardiologue-expert pour le KCE. L'opinion des réseaux sociaux resterait-elle la même si on leur démontre qu'on ne sauve aucune vie en pratiquant tous ces examens ?* » Pour le ministre des Sports de la Communauté française René Collin, les conclusions de ce nouveau rapport seront utilisées par la Commission de prévention des risques qu'il est en train d'installer et qui sera opérationnelle en juin. « *Il n'est en tout cas pas question d'instaurer un dépistage cardiaque généralisé* », mais les examens exigés pourraient différer selon la nature du sport, certaines disciplines pouvant aussi se contenter de déclaration sur l'honneur. Par contre, les certificats d'aptitude à exercer le sport seraient normalisés pour que chaque médecin utilise la même méthodologie selon le sport et la tranche d'âge du sportif.